

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement  
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062308  
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux 36  
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19  
Nombre de oui : 21

**PRESENTS :** Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur Le Président rappelle au Comité Syndical :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical, compte tenu des besoins du syndicat, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 22 mai 2023 sur les projets de suppression d'emploi,

**Le Président propose au Comité Syndical :**

- la **suppression** d'un emploi de :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Attaché principal à temps complet

- la **création** d'un emploi de :

- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet associé aux fonctions d'agent technique polyvalent au 1<sup>er</sup> juillet 2023
  - Attaché hors classe à temps complet associé aux fonctions de directrice au 1<sup>er</sup> novembre 2023
-

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023



ID : 085-258500651-20230620-OM19062308-DE

Tableau des effectifs au 19/06/2023

<b>Filière administrative</b>	<b>Postes ouverts au 19 juin 2023</b>	<b>Postes pourvus au 19 juin 2023</b>
Catégorie A : attaché territorial principal	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2nde classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	3	3
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>	<b>Postes ouverts au 19 juin 2023</b>	<b>Postes pourvus au 19 juin 2023</b>
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

Tableau des effectifs au 01/07/2023

<b>Filière administrative</b>	<b>Postes ouverts au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>
Catégorie A : attaché territorial principal	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2nde classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	3	3
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>	<b>Postes ouverts au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 085-258500651-20230620-OM19062308-DE



Tableau des effectifs au 01/11/2023

<b>Filière administrative</b>	<b>Postes ouverts au novembre 2021</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>
Catégorie A : attaché hors classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2 <sup>nde</sup> classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	3	3
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>	<b>Postes ouverts au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 oui, 0 non, 0 abstention), décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 11, articles 6411.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Jean-Pierre Mallard  
Date de signature : 20/06/2023  
Qualité : Président du SCOM  
Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick Soulard  
Date de signature : 20/06/2023  
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.